

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2011, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Peggy Black, Richard Boucher, Brigitte Collin, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Manon Giguère, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Pierre Baril.

EST AUSSI ABSENT :

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-066-11-11** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2011 et de la séance en ajournement du 25 octobre 2011
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. **Points de décision** :
  - Secrétariat général***
    - 6.1. Nomination des membres du Comité exécutif
    - 6.2. Autorisation d'une demande de licence pour un tirage – école Saint-Mathieu
      - 6.2.1 Frais de représentation – Gala du Mérite 2011 (point ajouté séance tenante)
  - Service des ressources financières***
    - 6.3. Dépôt des États financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2011
    - 6.4. Établissement d'un régime d'emprunt
  - Direction générale***
    - 6.5. Nomination d'un directeur ou d'une directrice au Service des ressources éducatives

- 6.6. Plan quinquennal de reddition de comptes 2011-2012 à 2015-2016 / adoption
- 6.7. Nomination de nouveaux commissaires aux postes vacants des comités de travail du Conseil des commissaires
- 6.8. Plan de réduction de la taille des effectifs

**Service de l'organisation scolaire**

- 6.9. Acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des Patriotes / modification de l'odonyme

**7. Points d'information :**

**Secrétariat général**

- 7.1. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 20 septembre 2011 (document déposé dans le portail)
- 8. Affaires diverses
- 9. Protecteur de l'élève / avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
  - 12.1 Parole aux commissaires-parents
  - 12.2 Parole aux autres commissaires
- 13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité

**3. REVUE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2011 ET DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 25 OCTOBRE 2011**

**C-067-11-11** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2011, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C-068-11-11** Il est proposé par madame Nicole Deschênes d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 25 octobre 2011, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**4. AFFAIRES EN COURS**

**4.1. Suivi à la dernière séance**

Néant.

**5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

— Monsieur Roger Tremblay, président du Syndicat des professionnelles et des professionnels des commissions scolaires de la Montérégie, intervient pour faire part de l'inquiétude des représentants syndicaux vis-à-vis de la position exprimée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'occasion du dernier congrès de son parti. Il dénonce les vagues successives de compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires.

Il dépose un communiqué faisant état de la position syndicale dans ce dossier. Il souligne la nécessité de maintenir et supporter les commissions scolaires. Il

invite les commissaires à être proactifs dans leurs milieux pour soutenir les commissions scolaires et dénoncer le discours contre la « bureaucratie ».

Madame Hélène Roberge remercie monsieur Tremblay pour le support que les représentants syndicaux apportent aux commissions scolaires dans ce dossier. Elle fait part des actions en cours à la Commission scolaire des Patriotes et ailleurs en Montérégie pour informer les partenaires, les parents, le personnel et toutes les personnes concernées. Elle souligne à cet égard les informations diffusées sur le site internet de la CSP.

- Un parent de Saint-Basile-le-Grand s'enquiert de l'état du dossier relatif à la demande d'agrandissement de l'école de la Mosaique.

Madame Hélène Roberge explique que cette demande a été acheminée au MELS et que nous sommes en attente de la réponse du ministère.

## **6. POINTS DE DÉCISION**

### ***Secrétariat général***

#### **6.1. Nomination des membres du Comité exécutif**

Madame Hélène Roberge, présidente, introduit ce point et explique la procédure à suivre.

Monsieur David Picher fait lecture du projet de résolution à cette fin.

#### **MANDAT ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF**

Considérant l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires institue le Comité exécutif et détermine la durée du mandat de ses membres;

Considérant qu'historiquement le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, d'une part, institue un Comité exécutif de sept commissaires élus en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*, incluant le président de la commission scolaire, et de deux commissaires-parents, et d'autre part, renouvelle le mandat des membres du Comité exécutif à mi-mandat, soit aux deux ans;

Considérant la résolution numéro C-069-11-09 qui stipule que la durée du mandat des membres du Comité exécutif se poursuive jusqu'à la fin du mandat actuel des membres du Conseil des commissaires tel que prescrit par la *Loi sur les élections scolaires*;

Considérant qu'en vertu de ladite Loi, l'élection scolaire générale aurait dû se tenir le 6 novembre 2011, soit quatre ans après la dernière élection scolaire générale du 4 novembre 2007;

Considérant que l'Assemblée nationale adoptait le 9 juin 2010 la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* et qu'en vertu de cette Loi, d'une part, la date de la prochaine élection scolaire générale sera fixée par le gouvernement, et d'autre part, jusqu'à cette date, toute vacance à un poste de commissaire est comblée par le Conseil des commissaires, ce qu'il a fait à ce jour pour sept postes vacants;

Considérant que le gouvernement n'a pas encore fixé la date de la prochaine élection scolaire générale et qu'il s'avère nécessaire de renouveler le mandat des membres du Comité exécutif ;

**C-069-11-11** Il est proposé par monsieur David Picher :

De maintenir le nombre de membres du Comité exécutif à sept commissaires élus ou nommés en vertu de la *Loi sur les élections scolaires* telle qu'amendée, incluant le président de la commission scolaire, et des deux commissaires-parents.

Que la durée du mandat des membres du Comité exécutif soit de deux ans ou qu'il se poursuive jusqu'à la fin du mandat actuel des membres du Conseil des commissaires tel que prescrit par la *Loi sur les élections scolaires* si cette date devait être plus tôt.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Nomination de deux scrutateurs ou scrutatrices**

**C-070-11-11** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de nommer monsieur Luc Lapointe et madame Angèle Latulippe à titre de scrutateur et scrutatrice ainsi que monsieur Dominic Arpin à titre de scrutateur substitut.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature**

Madame la présidente ouvre la période des mises en candidature, poste par poste, pour chacun des six postes à combler, le septième poste étant d'office dévolu à la présidente de la commission scolaire.

#### **Nomination du 1<sup>er</sup> membre du Comité exécutif**

**C-071-11-11** Monsieur Alain Langlois propose monsieur Marc-André Lehoux.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

**C-072-11-11** Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Acceptation ou refus de mise en candidature**

Sur appel de la présidente, monsieur Marc-André Lehoux accepte sa mise en candidature.

#### **Nomination**

Madame la présidente n'ayant reçu qu'une seule mise en candidature. Elle déclare monsieur Marc-André Lehoux élu au Comité exécutif.

#### **Nomination du 2<sup>e</sup> membre du Comité exécutif**

#### **Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature**

**C-073-11-11** Monsieur Marc-André Lehoux propose monsieur Luc Lamoureux. Madame Peggy Black se propose elle-même.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

**C-074-11-11** Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Acceptation ou refus de mise en candidature**

Sur appel de la présidente, les deux candidats acceptent leur mise en candidature.

### **Scrutin et décompte**

On procède à un scrutin.

*Durant le décompte des voix, sur proposition de madame la présidente, les commissaires conviennent de procéder aux points 6.2 et 6.2.1 de l'ordre du jour.*

### **6.2. Autorisation d'une demande de licence pour un tirage – école Saint-Mathieu**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, présente ce point.

Madame Luce Deschênes Damian fait lecture du projet de résolution.

#### **DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE TIRAGE À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – ÉCOLE SAINT-MATHIEU**

Considérant le projet présenté par la directrice et le conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Mathieu d'organiser un tirage afin d'amasser des fonds qui serviront à financer divers projets au bénéfice des élèves de l'école;

Considérant la demande de licence de tirage pour un organisme qui doit être présentée, à cette fin, à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Considérant l'étude de ce dossier en séance de travail du Conseil des commissaires le 25 octobre 2011;

**C-075-11-11** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

D'autoriser madame Francine Fleury, directrice de l'école Saint-Mathieu, à faire la demande d'une licence de tirage, pour la Commission scolaire des Patriotes, au bénéfice de l'école Saint-Mathieu, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Qu'une reddition de comptes sur les résultats de ce tirage soit faite ultérieurement au Conseil des commissaires.

Monsieur David Picher demande le vote.

Votent pour : 23

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

#### **6.2.1 Frais de représentation / Gala du Mérite 2011**

Madame Hélène Roberge fait part de la suggestion de monsieur Paul St-Onge que la Commission scolaire soit représentée par des membres du Conseil au Gala du Mérite 2011 organisé par la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno.

À l'invitation de madame Roberge, monsieur St-Onge explique la nature de l'évènement en soulignant la présence de partenaires de la Commission scolaire dont plusieurs supportent la formation de nos élèves et la mission de la CSP.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent la proposition.

Au terme de cet échange, monsieur David Picher fait lecture du projet de résolution.

Considérant l'organisation par la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno du Gala du Mérite 2011 où seront présents plusieurs représentants des partenaires de la CSP;

Considérant la volonté du Conseil des commissaires d'y assurer une représentation de la Commission scolaire;

Considérant la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*;

**C-076-11-11** Il est proposé par monsieur David Picher que les coûts pour l'achat d'un maximum de 2 inscriptions, incluant celle de la présidente de la Commission scolaire des Patriotes, soient autorisés pour assister au Gala du Mérite 2011 organisé par la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno.

Un vote est pris.

Votent pour : 24

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Nomination**

Madame Hélène Roberge annonce le résultat du scrutin pour le 2<sup>e</sup> poste au Comité exécutif. Monsieur Luc Lamoureux est déclaré élu.

On procède à l'élection du troisième membre du comité exécutif.

### **Nomination du 3<sup>e</sup> membre du Comité exécutif**

#### **Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature**

**C-077-11-09** Madame Luce Deschênes Damian propose monsieur Paul St-Onge.  
Monsieur Richard Boucher propose monsieur Gaëtan Labelle.  
Monsieur Gaëtan Marcil propose madame Peggy Black.  
Monsieur Luc Lamoureux propose monsieur Alain Langlois.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

**C-078-11-09** Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Tour à tour, les quatre candidats se présentent.

#### **Acceptation ou refus de mise en candidature**

Sur appel de la présidente, les quatre candidats acceptent leur mise en candidature.

#### **Scrutin et décompte**

On procède à un scrutin pour le 3<sup>e</sup> poste du Comité exécutif.

*Durant le décompte, sur proposition de madame la présidente, les commissaires conviennent de procéder aux points 6.5 et 6.6 de l'ordre du jour.*

### **Direction générale**

#### **6.5. Nomination d'un directeur ou d'une directrice au Service des ressources éducatives**

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Monsieur Ronald Tremblay fait lecture du projet de résolution.

Considérant l'annonce du départ à la retraite de madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, à compter du 24 février 2012 ;

Considérant la démarche de sélection entreprise par la Commission scolaire afin de pourvoir le poste de directeur / directrice du Service des ressources éducatives;

Considérant la recommandation unanime formulée par le Comité de sélection constitué pour combler ce poste;

**C-079-11-11** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De procéder à la nomination de madame Linda Fortin au poste de directrice du Service des ressources éducatives, et ce à compter du 14 novembre 2011.

Que le mandat de madame Linda Fortin soit d'une durée indéterminée.

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.6. Plan quinquennal de reddition de comptes 2011-2012 à 2015-2016 / adoption**

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce dossier.

Monsieur Alain Langlois fait lecture du projet de résolution.

Considérant le Cadre de référence sur la reddition de comptes;

Considérant les consultations faites auprès des instances concernées;

Considérant l'étude du dossier faite lors de la séance de travail du Conseil des commissaires le 25 octobre 2011;

**C-080-11-11** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter le Plan quinquennal de reddition de comptes 2011-2012 à 2015-2016 tel que proposé et dont copie a été déposée à l'annexe ACC-011-11-11.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Nomination**

Madame la présidente annonce le résultat du scrutin pour le 3<sup>e</sup> poste au Comité exécutif. Elle déclare monsieur Paul St-Onge élu au Comité exécutif.

On procède à l'élection du 4<sup>e</sup> membre du Comité exécutif.

#### **Nomination du 4<sup>e</sup> membre du Comité exécutif**

#### **Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature**

**C-081-11-09** Monsieur Alain Langlois se propose lui-même.  
Madame Luce Deschênes Damian propose madame Lucie Legault.  
Monsieur Richard Boucher propose monsieur Gaëtan Labelle.  
Monsieur Gaëtan Marcil propose madame Peggy Black.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

**C-082-11-09** Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Acceptation ou refus de mise en candidature**

Sur appel de la présidente, les quatre candidats acceptent leur mise en candidature.

**Scrutin et décompte**

On procède à un premier tour de scrutin pour les quatre candidats au 4<sup>e</sup> poste du Comité exécutif.

*Durant le décompte, sur proposition de madame la présidente, les commissaires conviennent de procéder aux points 6.7, 6.8, 6.3 et 6.4 de l'ordre du jour.*

**6.7. Nomination de nouveaux commissaires aux postes vacants des comités de travail du Conseil des commissaires**

Madame Hélène Roberge présente de point.

Monsieur Gaëtan Labelle fait lecture du projet de résolution.

Considérant la structure de participation des membres du Conseil des commissaires adoptée par le Conseil, le 6 octobre 2009;

Considérant que plusieurs postes sont vacants sur certains comités;

Considérant la nomination de deux nouveaux commissaires au Conseil;

Considérant l'intérêt manifesté par ces commissaires pour participer aux comités de travail;

**C-083-11-11** Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle :

De nommer la commissaire suivante membre du Comité de la mission éducative et des ressources humaines :

— Madame Peggy Black.

De nommer la commissaire suivante membre du Comité de soutien à la mission :

— Madame Manon Giguère.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.8. Plan de réduction de la taille des effectifs**

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

*Durant la présentation, madame Roberge annonce le résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin pour le 4<sup>e</sup> poste au Comité exécutif.*

*Aucun candidat n'a la majorité requise. Le nom de madame Peggy Black est retiré et on procède à un 2<sup>e</sup> tour de scrutin.*



Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, apporte des précisions additionnelles.

Madame France Lacasse fait lecture du projet de résolution.

### **Loi 20 – Suivi au Plan de réduction de la taille des effectifs**

Considérant le plan de réduction de la taille des effectifs adopté le 5 octobre 2010 par la résolution C040-10-10;

Considérant la lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 27 septembre 2011 informant la Commission scolaire que la cible de réduction des postes présentées est jugée insatisfaisante;

Considérant une nouvelle évaluation des départs potentiels à la retraite basée sur les retraites progressives et d'autres informations connues par le Service des ressources humaines;

**C-084-11-11** Il est proposé par madame France Lacasse de soumettre à la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport le nouveau plan de réduction des effectifs tel que joint au rapport.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Madame Roberge annonce le résultat du 2<sup>e</sup> tour de scrutin pour le 4<sup>e</sup> poste au Comité exécutif.*

*Aucun candidat n'a la majorité requise. Le nom de monsieur Gaëtan Labelle est retiré et on procède à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin.*

### **Service des ressources financières**

#### **6.3. Dépôt des États financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2011**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente les états financiers de la Commission scolaire des Patriotes pour l'exercice terminé le 30 juin 2011, lesquels ont été préparés en appliquant les nouveaux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Brunet, Roy, Dubé et associés.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Monsieur Ronald Tremblay fait lecture du projet de résolution.

Considérant le rapport financier 2010-2011;

Considérant le rapport de l'auditeur indépendant Brunet Roy Dubé, CA;

**C-085-11-11** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay de recevoir le rapport financier de l'exercice 2010-2011.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.4. Établissement d'un régime d'emprunts**

Madame Angèle Latulippe explique ce point. Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

*Durant la présentation, madame Roberge annonce le résultat du 3<sup>e</sup> tour de scrutin pour le 4<sup>e</sup> poste au Comité exécutif.*

## **Nomination**

Madame la présidente déclare monsieur Alain Langlois élu au Comité exécutif.

On procède à l'élection du 5<sup>e</sup> membre du Comité exécutif.

## **Nomination du 5<sup>e</sup> membre du Comité exécutif**

### **Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature**

**C-086-11-09** Monsieur Luc Lamoureux propose madame Lucie Legault.  
Monsieur Gaëtan Marcil propose madame Peggy Black.  
Monsieur Richard Boucher propose Gaëtan Labelle.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

**C-087-11-09** Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Acceptation ou refus de mise en candidature**

Sur appel de la présidente, les trois candidats acceptent leur mise en candidature.

### **Scrutin et décompte**

On procède à un premier tour de scrutin pour les trois candidats au 5<sup>e</sup> poste du Comité exécutif.

*Sur ce, on procède à l'adoption de la résolution.*

Monsieur Marc-André Lehoux fait lecture du projet de résolution.

## **RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

Attendu que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Patriotes (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 54 202 000 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 29 septembre 2011;

**C-088-11-11** Il est proposé par Marc-André Lehoux :

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le

30 juin 2012, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 54 202 000 \$, soit institué (le « Régime d'emprunts »).

2. Que les transactions d'emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b. l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c. chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
  - d. les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « Obligations ») ou auprès de Financement-Québec;
  - e. le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre.
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus et le montant auquel réfère l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Que, dans le cas où les emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
  - a. de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
  - b. de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis ;
  - c. de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. Que, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées par l'émission d'Obligations, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
  - a. la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
  - b. le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
  - c. l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui

- pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;
- d. une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
  - e. une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
  - f. les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
  - g. les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
  - h. dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
  - i. par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
  - j. la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
  - k. les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
  - l. les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
  - m. les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
  - n. si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;

- o. le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p. s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C 67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q. dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r. dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s. tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t. les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u. dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v. le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
- w. le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
- x. les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations;  
et
- y. les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.

6. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur.
7. Que l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances.
8. Que dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées auprès de Financement-Québec, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :
  - a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
  - b. pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
  - c. chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d. aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
9. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
10. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants, la présidente, la directrice générale ou le directeur général ou la directrice du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
11. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Nomination**

Madame la présidente déclare madame Lucie Legault élue au Comité exécutif.

On procède à l'élection du 6<sup>e</sup> membre du Comité exécutif.

#### **Nomination du 6<sup>e</sup> membre du Comité exécutif**

#### **Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature**

**C-089-11-09** Monsieur Paul St-Onge propose madame Luce Deschênes Damian.  
Monsieur Gaëtan Marcil propose madame Peggy Black.  
Monsieur Richard Boucher propose Gaëtan Labelle.  
Monsieur David Picher se propose lui-même.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

**C-090-11-09** Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Acceptation ou refus de mise en candidature**

Sur appel de la présidente, les quatre candidats acceptent leur mise en candidature.

#### **Scrutin et décompte**

On procède à un premier tour de scrutin pour les quatre candidats au 6<sup>e</sup> poste du Comité exécutif.

*Durant le décompte, sur proposition de madame la présidente, les commissaires conviennent de procéder au point 6.9 de l'ordre du jour.*

#### **Service de l'organisation scolaire**

#### **6.9. Acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des Patriotes / modification de l'odonyme**

Madame Normande Lemieux présente ce point.

Madame France Lacasse fait lecture du projet de résolution.

Considérant la correspondance reçue de la Ville de Sainte-Julie informant la Commission scolaire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la rue Bombardier portera l'odonyme rue Darwin;

Considérant que l'adresse municipale du Centre de formation professionnelle des Patriotes est 2121, rue Bombardier, Sainte-Julie ;

**C-091-11-11** Il est proposé par madame France Lacasse :

Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 l'adresse municipale de l'immeuble (numéro 865094) Centre de formation professionnelle des Patriotes soit 2121, rue Darwin, Sainte-Julie (Québec) J3E 2M8.

Que l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des Patriotes soit adopté, conformément au document déposé à l'annexe ACC-012-11-11.

Madame Luce Deschênes Damian demande le vote.

Votent pour : 23

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

*Madame Roberge annonce le résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin pour le 6<sup>e</sup> poste au Comité exécutif.*

*Aucun candidat n'a la majorité requise. Le nom de monsieur David Picher est retiré et on procède à un 2<sup>e</sup> tour de scrutin.*

*Durant le décompte, sur proposition de madame la présidente, les commissaires conviennent de procéder aux points 7 et 8 de l'ordre du jour.*

## **7. POINT D'INFORMATION :**

### ***Secrétariat général***

#### **7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 20 septembre 2011.**

Un document a été déposé dans le portail.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **— Campagne de vaccination contre la rougeole dans les écoles**

Madame Normande Lemieux présente un état de situation sur ce dossier.

Elle répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, apporte des informations additionnelles. Elle fait part de l'information diffusée sur le site web de la CSP lequel fait le lien avec le site du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier.

*Madame Roberge annonce le résultat du 2<sup>e</sup> tour de scrutin pour le 6<sup>e</sup> poste au Comité exécutif.*

*Aucun candidat n'a la majorité requise. Le nom de monsieur Gaëtan Labelle est retiré et on procède à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin.*

*Durant le décompte, on convient de poursuivre avec le point 8 de l'ordre du jour.*

### **— Formation des membres du Comité permanent d'étude des demandes de révision de décision (Comité de révision)**

Madame Hélène Roberge fait un rappel de la formation qui aura lieu le lundi 7 novembre 2011 et elle invite les membres du Comité à confirmer leur présence.

### **Nomination**

Madame la présidente déclare madame Luce Deschênes Damian élue au Comité exécutif.

### **— Rencontre du RCSM**

Madame Hélène Roberge rappelle la tenue de cette rencontre le 5 novembre 2011.



— **Rencontre au Centre de services aux entreprises**

Monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, fait part aux commissaires de la tenue d'un événement de lancement du Service aux entreprises le 6 décembre prochain. Une invitation sera transmise aux commissaires.

— **Ajournement de la séance du Conseil**

Madame Hélène Roberge annonce la tenue d'une séance en ajournement du Conseil le 20 décembre 2011.

**9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

Néant.

**10. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

**11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

**Activités politiques et de représentation**

- Participation à la Rencontre des partenaires dans le cadre de la Tournée de valorisation de l'éducation publique de la FCSQ pour la CRÉ Montérégie Est à Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Participation à la Rencontre des partenaires dans le cadre de la Tournée de valorisation de l'éducation publique de la FCSQ pour la CRÉ Longueuil
- Participation aux Rencontres interrégionales sur la Persévérance Scolaire à Québec.

**Activités médiatiques**

- Entrevue pour L'Oeil Régional au sujet de la nomination de monsieur Joseph Atalla au poste de DG et de la nomination de deux nouvelles commissaires.

**Activités CSP**

- Formation aux deux nouvelles commissaires.
- Participation à l'ouverture du Magasin du Monde à l'école secondaire de Mortagne à Boucherville.
- Séance d'information pour le projet de modifier les cycles ou parties de cycles dispensés par l'école secondaire du Grand-Coteau avec les membres du comité de Consultation.
- Rencontre d'information avec les membres des conseils d'établissement du secteur Beloeil/McMasterville au sujet de la consultation pour la révision du plan de répartition des écoles primaires avec les membres du comité de Consultation.
- Rencontre du Comité de parents au sujet des rôles et responsabilités de la CSP, des services et des priorités 2011/2012.

**Activités FCSQ**

- Rencontre du conseil d'administration du RCSM.
- Rencontre des présidents et directions générales de la FCSQ à Québec.
- Conseil général de la FCSQ à Québec.

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **13.1 Parole aux commissaires-parents**

- Madame Carole Vigneault fait part de la rencontre du Comité de parents tenue la semaine dernière. Elle remercie mesdames Hélène Roberge et Normande Lemieux pour leur participation.

Elle souligne que le Comité s'est penché sur le « dossier IDTIC » dans le cadre de la consultation en cours.

### **13.2 Parole aux autres commissaires**

- Madame Lucie Legault s'enquiert de l'état des discussions avec la Ville de Sainte-Julie sur l'installation d'un nouveau panneau de signalisation pour le CFPP.

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente un état de situation sur cette question.

- Monsieur David Picher s'enquiert de la suite au dossier de la fin du protocole d'entente en formation professionnelle avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour le programme Santé, assistance soins infirmiers.

Monsieur Joseph Atalla présente un état de situation.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- C-092-11-11** À 21 h 44, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la séance.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

AG/df

---

Secrétaire général